



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *DU 26/11/2016*

à 09H00.

Membres	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)
M. le Maire Michel DHANEUS	X		
Jackie DURUT	X		
Ludovic LECLERCQ	X		
Martine TRINQUET	X		
Annabelle DRAOUI	X		
Thierry MARTIAL	X		
Marc DUQUENNOY	X		
Pierre-Marie BLANCHARD		X	
Yves LADRIERE		X	
Bernard DORCHI	X		
Corinne PRUVOST	X		
Sandrine CHATELAIN-BOURSIER	X		
Valérie BAERT-PARENT			X
Gérard LAFITTE	X		

Madame BAERT PARENT Valérie donne procuration à Monsieur DURUT Jackie.
Monsieur DORCHI Bernard: élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR:

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 21 OCTOBRE 2016

La lecture du procès verbal n'a fait l'objet d'aucune remarque.

TRAVAUX EGLISE: VALIDATION DES DERNIERS AVENANTS.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil:

-L'avenant 5: ARCHITECTE Madame LIEN-BOWANTZ

Suivant le CCAP lié à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à l'Architecte,

1) initialement la mission est destinée uniquement à l'entretien de l'édifice concerné, d'où un taux de rémunération basé sur 8 % ; au fur et à mesure de l'évolution du dossier, la mission confiée se développe et se transforme en mission de base complète ; le dit taux aurait normalement dû être au minimum de 9,5 % ; il n'a pas été modifié.

2) la dite mission, arrêtée plus de 3 mois puis reprises plusieurs fois de suite entre 2009 et 2015, peut faire l'objet, suivant l'article 12.3 du CCAP, d'une indemnisation pour frais d'immobilisation correspondant à un forfait minimum de 8 000 € HT.

3) suite à la modification de la mission initiale, le Maître d'Ouvrage a confié à l'Architecte pour la durée de sa mission de maîtrise d'œuvre, suivant les art. 1.6-2 et 3.1 du CCAP, la mission complémentaire de «Ordonnancement, Pilotage, Coordination du chantier». Suite échanges, ce taux habituellement de 2%, est ramené à son minimum pour cette mission de 1,5%.

➤ Cet avenant 5 correspond donc:

-suivant le point (3) ci-dessus et les articles 1.6-2 et 3.1 du CCAP, à la mission complémentaire de «Ordonnancement, Pilotage, Coordination du chantier» confiée par le Maître d'Ouvrage à l'Architecte pour la durée de sa mission de maîtrise d'œuvre soit pour un taux de rémunération de 1,50% basé sur le coût des travaux ;

-complète les avenants n° 1, 2, 3 et 4 ; son tableau de décomposition remplace celui des avenants n°1, 2, 3 et 4 et de l'annexe 1 lié à l'acte d'engagement.

-L'avenant 4: Ets VILLERS BOIS Lot 3 CHARPENTE/MENUISERIE

Il correspond au décompte ci-dessous:

*suite début d'intervention du lot 05 VITRAUX, constat nécessité travaux complémentaires ci-dessous par lot 04 MENUISERIE pour permettre poursuite intervention par lot 05 VITRAUX:

-réfection à l'identique châssis fixe de l'imposte de la porte d'entrée de l'édifice, soit relevé gabarit, fabrication en atelier et livraison sur chantier aux Maîtres Verriers Rennais pour mise en œuvre nouveaux vitraux (repose ens. lors intervention prévue au poste 03.11 et reportée sur 2017) soit une plus-value de 1 805,00 € HT

-bouchage par fourniture et pose de contreplaqué 5mm pour bouchage boiserie situées en périphérie du chœur soit une plus-value de 310,50 € HT

-remise en état, petits bois et traitement imposte de la porte d'entrée située en façade Nord de l'édifice soit une plus-value de 55,00 € HT. D'où un total décompte des plus-values de 2 170,50 euros H.T.

-L'avenant 4: Ets SAS C2A Lot 4 COUVERTURE

Il correspond au décompte ci-dessous:

Surcoût de location des échafaudages

*suite à la prolongation du délai global d'exécution reprise en avenant n°2 pour la partie du 2^{ème} report des travaux concernant les Ets C2A:

-changement du sous-traitant de C2A (lot 4 COUVERTURE) pour travaux horloges et pare foudre, engendrant décalage d'une semaine pour dépose échafaudages puis, suite nouvelle période de congés estivaux et disponibilité des autres entreprises, nouveau report de plusieurs semaines suivant mise à jour calendrier d'exécution en date du 19 juillet 2016 impliquant pour délai global des travaux:

-report ensemble travaux intégrant période des congés payés d'août

-report réception des travaux de la fin semaine 31 à la fin semaine 44 et mise à jour du 19/07/16 du calendrier détaillé d'EXE

*suite décompte complément location du 26/07/16 par Ets ULMA puis réduction commerciale par responsable entreprise ULMA ensemble repris suivant courrier en date du 30/08/16

Prise en charge surcoût échafaudages d'une semaine par Ets C2A/S.T. Ets LEPERS

-location/clocher: 5 jours x 100 €HT/jour soit 500,00 € HT ;

-location/sacristie-chœur: 5 jours x 38€HT/jour soit 190,00 € HT ;

D'où un total décompte des moins-values de 690,00 € HT.

L'avenant 2: Ets ULMA SERVICE EURL Lot 1 ECHAFAUDAGES

Il correspond au décompte ci-dessous:

Surcoût de location des échafaudages

*suite à la prolongation du délai global d'exécution reprise en avenant n°1 pour le 2^{ème} report des travaux pour:

- travaux complémentaires charpente en chœur et sacristie sur 3 semaines

-changement du sous-traitant de C2A (lot 04 COUVERTURE) pour travaux horloges et pare foudre, engendrant nouveau décalage d'une semaine pour dépose échafaudages puis, suite nouvelle période de congés estivaux et disponibilité des autres entreprises, nouveau report de plusieurs semaines suivant mise à jour CALENDRIER D'EXECUTION en date du 19 juillet 2016 impliquant pour délai global des travaux:

-report ensemble travaux intégrant période des congés payés d'août

-report réception des travaux de la fin semaine 31 à la fin semaine 44 et mise à jour du 19/07/16 du calendrier détaillé d'EXE

*suite décompte complément location du 26/07/16 par Ets ULMA:

-compl. location/clocher: 24,5 jours x 100€HT/jour = 2 455,96€ HT

-compl. location/sacristie-chœur: 5 jours x 38€HT = 190,00 €HT

*suite réduction commerciale par responsable entreprise ULMA en dédommagement/suivi administratif du chantier, ensemble repris par avoir suivant décompte en date du 30/08/16

complété par courrier en date du 30/08/16 soit avec nouveau décompte pour complément de location:

-location/clocher: 12,27 jours x 100 €HT/jour soit une plus-value de 1 227,00 €HT

-location/sacristie-chœur: 5 jours x 38 €HT/jour soit une plus-value de 190,00 €HT

D'où un total décompte des plus-values pour la location de 1 417,00 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces quatre avenants qui portent pour un total H.T. de 12 977,93 euros (10 080,43 + 2170,50 – 690,00 + 1417,00) soit 15 573,52 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les 4 avenants comme énoncés ci-dessus.

EGLISE DECOMPTE ET REGULARISATION DES COUTS TRAVAUX.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil:

- Lot 1: ECHAFAUDAGES ETS ULMA: compte-tenu de la validation de l'avenant 2 (total surcoût location échafaudages de 1 417,00 € HT) le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 51 337,00 € HT ;
- Lot 2: MACONNERIE ETS DENIS: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 139 999,60 € HT ;
- Lot 3: CHARPENTE/MENUISERIE ETS VILLERS BOIS: compte-tenu de la validation de l'avenant 4 (fourniture nouveau châssis fixe imposte ens. entrée principale de l'édifice ; fourniture et pose bouchage par contreplaqué sur boiseries du chœur ; remise en état et traitement imposte porte entrée de la façade Nord de la nef ; soit une plus-value de 2 170,50 € HT) le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 65 709,88 € HT ;
- Lot 4: COUVERTURE ETS C2A: compte-tenu de la validation de l'avenant 4 (moins-value location échafaudages suite prolongation délais /pb sous-traitant Ets LEPERS de 690,00 € HT) le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 104 283,14 € HT ;
- Lot 5: VITRAUX ETS MAITRES VERRIERS RENNAIS: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 21 820,00 € HT ;
- Lot 6: ELECTRICITE ETS INVENOR : le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 38 692,65 € HT ;
- Lot 7: VRD ETS LECLERCQ TP : le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 16 480,00 € HT ;
- Honoraires Mme LIEN, Architecte: compte-tenu de la validation de son avenant 5 «intégration mission OPC», le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 64 001,25 € HT ;
- Honoraires CSPTS: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 1 188,54 € HT ;
- Honoraires contrôle technique: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 1 633,33 € HT ;
- Honoraires vérification électricité: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 270,00 € HT ;
- Assurance: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 5 359,17 € HT ;
- Constat PV PANIEN: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 1 233,64 € HT ;
- Diagnostic amiante, plomb: le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

DGD Nov. 2016 s'élève à 1 808,33 € HT ;

- Frais d'appel d'offres (gazette+copies): le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX
COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 1 650,00 € HT ;

-Divers: nettoyage complémentaire en église en fin travaux 2016: le total O.S./MARCHES RETENUS
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 s'élève à 210,00 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le total O.S./MARCHES RETENUS TRAVAUX
COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 pour chaque intervenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le total O.S./MARCHES
RETENUS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DGD Nov. 2016 pour chaque intervenants.

DELIBERATION DELEGATION DE SIGNATURES ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire sollicite le Conseil afin de relever le plafond maximum de ligne de trésorerie fixé
par délibération en date du 03 Octobre 2014 à 50 000 euros (ligne 20), Monsieur le Maire propose un
relèvement à 100 000 euros. Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité cette modification.

Cette délibération annule et remplace la ligne 20 de la délibération n°2014-53 du 03 Octobre 2014.

QUESTIONS DIVERSES:

La séance est levée à 10h00.

DHANEUS Michel, Maire.